



Informations ASRA

28 novembre 2011

ANNÉE D'ASSURANCE 2010 : AJUSTEMENT

ANNÉE D'ASSURANCE 2011 : 1^{RE} AVANCE

ANNÉE D'ASSURANCE 2010 : AJUSTEMENT

La FADQ a récemment pris la décision de modifier la méthode de calcul des cotisations à payer par les producteurs. Cette décision s'applique rétroactivement et touche donc l'année d'assurance 2010. Ainsi, les cotisations, pourtant déjà payées par les producteurs en décembre 2010, ont été revues à la baisse. La FADQ se doit donc de rembourser les sommes payées en trop par les producteurs, ce qu'elle fera en même temps que le paiement normalement prévu en décembre. Cependant, elle en a profité pour revoir les prévisions de prix pour l'année d'assurance 2010. Étant donné que certains prix ont été revus à la hausse, la FADQ n'a pas voulu rembourser intégralement toutes les baisses de cotisations, afin d'éviter de se retrouver dans une situation où elle aurait trop payé les producteurs. Ce remboursement se fera en même temps que la 1^{re} avance, en décembre prochain.

Année d'assurance 2010	AJUSTEMENT (\$/HA)
AVOINE	6.28
BLÉ D'ALIMENTATION ANIMALE	0
BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE	0
MAÏS GRAIN	31.35
ORGE	0
SOYA	0
CANOLA	39.71

ANNÉE D'ASSURANCE 2011 : 1^{RE} AVANCE

La 1^{re} avance de l'année d'assurance 2011 sera versée en décembre. Celle-ci risque de surprendre les producteurs, notamment ceux de céréales à paille. En effet, sauf pour l'avoine, les producteurs devront déboursier pour payer leurs cotisations dans toutes les autres cultures, ce qui n'est pas coutumier. Les compensations sont insuffisantes ou inexistantes, ce qui ne permet pas d'acquitter les cotisations.

Année d'assurance 2011	1^{RE} AVANCE (\$/HA)
AVOINE	40.74
BLÉ D'ALIMENTATION ANIMALE	-41.97
BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE	-39.48
MAÏS GRAIN	-14.08
ORGE	-70.43
SOYA	-1.47
CANOLA	-16.57

RÉSUMÉ DU PAIEMENT DE DÉCEMBRE 2011

	<u>Année d'assurance</u> <u>2010</u> AJUSTEMENT	<u>Année d'assurance</u> <u>2011</u> 1 ^{RE} AVANCE
AVOINE	6.28	40.74
BLÉ D'ALIMENTATION ANIMALE	0	-41.97
BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE	0	-39.48
MAÏS GRAIN	31.35	-14.08
ORGE	0	-70.43
SOYA	0	-1.47
CANOLA	39.71	-16.57

Les montants présentés dans le tableau le sont sur une **base nette**, c'est-à-dire que la cotisation est soustraite de la compensation. Les montants apparaissant en rouge signifient que ce sont des montants à déboursier par les producteurs. Il est important de noter que ces montants ne peuvent être additionnés puisque le paiement total dépend des superficies assurées par culture et à chacune des années.

DATE DU PAIEMENT

Le paiement devrait parvenir aux producteurs dans la semaine du 19 décembre 2011.

QUAND SERONT ENVOYÉES LES FACTURES?

Bien que les cotisations soient exigibles en décembre, la FADQ ne demandera pas aux producteurs de déboursier immédiatement ces montants dus. Dans un premier temps, la FADQ appliquera la procédure de compte à compte, lui permettant de retenir les montants nets d'une culture pour acquitter les montants dus pour une autre culture. Si un solde demeure, la FADQ fera de même lors du paiement

final de février 2012. S'il y a encore un solde après, elle enverra un avis de cotisation et c'est à ce moment que les producteurs visés devront déboursier pour effacer leur dette.

Les producteurs doivent donc bien lire la fiche de paiement qu'ils recevront de la FADQ et se rappeler qu'ils n'ont pas à déboursier immédiatement pour payer leurs cotisations.

Pour aider les producteurs à planifier les montants à déboursier selon leur situation personnelle, la FPCCQ a fait une prévision du paiement final de l'année d'assurance 2010, dont le versement est prévu en février 2012

Année d'assurance 2010	PAIEMENT FINAL – PRÉVISIONS FPCCQ (\$/HA)
AVOINE	35
BLÉ D'ALIMENTATION ANIMALE	7
BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE	20
MAÏS GRAIN	0
ORGE	15
SOYA	0
CANOLA	0

AUTRES INFORMATIONS

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les tableaux détaillant les paramètres ASRA qui seront disponibles sous peu sur le site Internet de la FPCCQ. Vous pouvez également communiquer avec votre centre de services régional de la FADQ ou avec la FPCCQ au 450-679-0540 poste 8468.